



Aurec-sur-Loire, le 3 mars 2022

Département de la Haute Loire

AR 189 028 8179 5

Monsieur Frédéric GIRODET
Maire de St Just Malmont
Président de la Communauté de Commune Loire-Semène
1 place de l'Abbaye
43140 LA SEAUVE SUR SEMENE

Référence : P.C. 43 012 Y 0006 SNC Lidl - Aurec sur Loire 43 6 102 habitants

Objet : CDAC article L 752-4 du Code de Commerce

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que la Société LIDL a retiré son permis de construire N° 043 012 21 Y 0057 du 29 septembre 2021 qui a fait l'objet d'un avis favorable du 30 novembre 2021 de la CDAC, suite à notre recours du 14 janvier 2022 présenté devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial.

La Société LIDL a déposé un nouveau permis de construire P.C. 43 012 Y 0006 enregistré le 1^{er} mars 2022 à la mairie d'Aurec-sur-Loire, pour moins de 1000 m², afin d'éteindre les recours et la défense des droits fondamentaux des commerçants-artisans (article 6 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales).

Pour cette raison, conformément à l'article L 752-4, nous vous sollicitons pour que ce dossier soit à nouveau présenté devant la CDAC pour une surface de plus de 300 m² sur une commune de moins de 20 000 habitants.

Ce procédé, rencontré de nombreuses fois, mérite un débat à l'Association des Maires de France à qui nous adressons en copie ce courrier ainsi qu'à l'association des Maires des Petites Villes de France et de Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat qui assure la représentation des collectivités territoriales de la République (Article 24 de la Constitution).

Dans l'attente de votre réponse nous informant de la suite que vous réserverez à notre demande,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.

DONNETTE Martine
La Présidente

Pièces jointes :
avis de la CDAC du 30 novembre 2021
C.M. d'Aurec-sur-loire du 7 février 2022